

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T293

DOMAINE : 8.3 Voirie

Objet : Terrassement pour réalisation réhausse de poste et implantation d'un poste de transformation ENEDIS

Lieu de la demande : Parking des Bruyères

Du 28/10/2024 au 05/01/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES VITROLLES – 11 rue de Lisbonne – 13127 VITROLLES** pour le compte d'**ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **24 OCT. 2024**

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site-internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 24/10/2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Parking des Bruyères

13700 Marignane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEME VITROLLES (M. LORMIER Eric)

Adresse

11 rue de Lisbonne - 13127 VITROLLES

Tél./FAX

06.46.07.04.22.

Mail

eric.lormier@eiffage.com

marie-laure.savyshchenko@eiffage.com

POUR LE COMPTE DE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 28/10/2024 au 05/01/2025

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Terrassement pour réalisation - réhausse de poste et implanatlon poste de transformation ENEDIS

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

HORAIRES DE CHANTIER : 08h00 - 16h00

LONGUEUR TRANCHE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

20 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

VOIE FERMEE A LA CIRCULATION

PASSAGE VL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION CLOTURE DE CHANTIER (PLAN CI-JOINT)

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

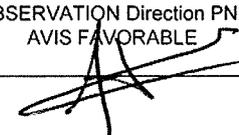
BALISAGE DU CHANTIER

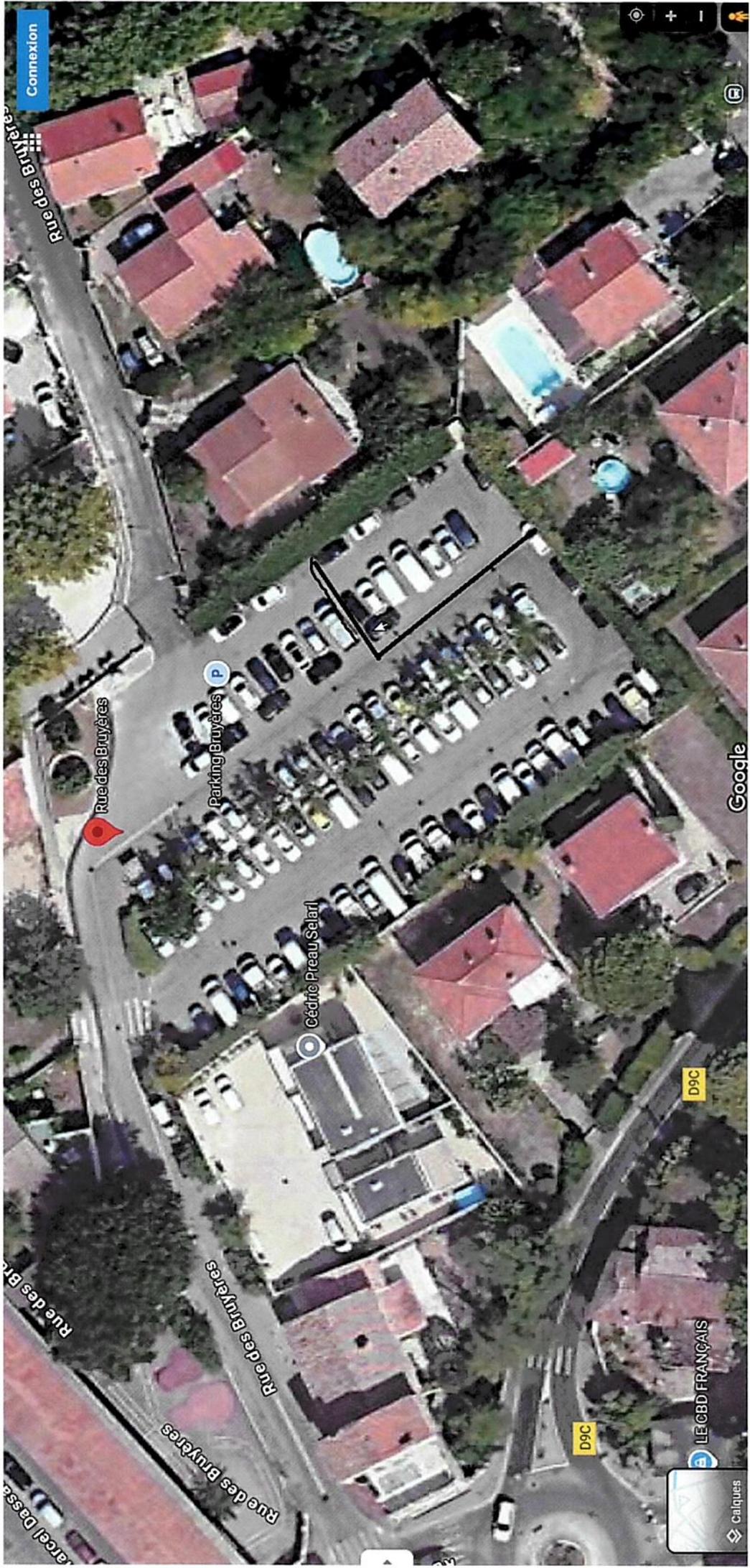
INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
DP N°013054 24 00045

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE





Connexion

Rue des Bruyères

Rue des Bruyères

Parking Bruyères

Cécile Preau Salar

D9C

LE CBD FRANÇAIS

Calques

Google

Rue des Bruyères

Rue des Bruyères

Rue des Bruyères

Rue des Bruyères



DP8

